

# Règlement du concours « Génie du mois »

## FAÉCUM

Ce concours est organisé par la FAÉCUM (Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal) située au 3200 Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal (Québec), H3T 1N8.

### 1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, le participant ou la participante doit fournir :

- Le résumé (en anglais ou en français) ainsi que les informations de citation de leur article publié entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016 (inclusivement)
- Une version PDF de l'article publié en français ou en anglais
- Indiquer à quel domaine ou quels domaines de recherche son article s'identifie-t-il parmi la liste suivante?

- Architecture et urbanisme
- Biologie moléculaire et cellulaire
- Création, arts et lettres
- Histoire
- Physique, mathématique et informatique
- Psychologie
- Sciences biologiques et chimie
- Sciences humaines
- Sciences médicales
- Sciences sociales
- Soins de la santé et gestion de la santé
- Autre

### 2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se tiendra **du lundi 14 novembre 2016 au dimanche 27 novembre 2016** inclusivement.

### 3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

**Pour être admissible au concours, le participant ou la participante doit :**

- Être membre de la FAÉCUM.
- Être âgé ou âgée d'au moins 18 ans.
- Avoir participé dans les limites du concours.
- Être joignable (par téléphone, courriel ou en personne) entre le 1er janvier et le 15 décembre 2017 pour rejoindre la personne gagnante du mois et lui remettre son prix.

Sont exclus de ce concours les employés et employées, les officiers et officières, les administrateurs et les

administratrices de la FAÉCUM et les membres du jury de même que leur famille immédiate et les personnes vivant sous le même toit qu'eux.

#### **4. RÈGLES DE PARTICIPATION**

Envoyer par courriel à l'adresse [genie@faecum.qc.ca](mailto:genie@faecum.qc.ca) :

- Un fichier PDF contenant le résumé en français ou en anglais de l'article ainsi que les informations de citation de l'article tel que publié
- L'article tel que publié en format PDF
- Une preuve de cotation à la FAECUM à la session d'automne 2016

Spécifier dans le courriel auxquels des domaines de recherche mentionnés à la section 1 du présent règlement l'article peut-il être associé ?

- Architecture et urbanisme
- Biologie moléculaire et cellulaire
- Création, arts et lettres
- Histoire
- Physique, mathématique et informatique
- Psychologie
- Sciences biologiques et chimie
- Sciences humaines
- Sciences médicales
- Sciences sociales
- Soins de la santé et gestion de la santé

#### **Limites du concours :**

- Une participante ou un participant ne pourra gagner plus d'un prix.
- Plus d'un participant ou d'une participante ne peut soumettre le même article. Si un tel cas survient, la première auteure ou le premier auteur en liste sera priorisé.
- Ne pas être membre du jury

#### **5. MÉCANIQUE DU CONCOURS**

Chaque résumé sera attribué à l'un seul des domaines de recherche spécifié par le candidat ou la candidate en visant une distribution le plus uniforme possible du nombre d'articles par domaine. Un jury d'étudiantes et d'étudiants relié au domaine visé sélectionnera les trois (3) meilleurs résumés. Les trois (3) articles associés aux résumés seront ensuite évalués par le même jury et un (1) seul sera le gagnant mensuel du concours. Chaque domaine de recherche sera associé à un mois de l'année 2017. Un (1) gagnant sera annoncé chaque mois et se verra remettre un prix de cent (100) dollars sous forme de chèque par la FAECUM.

Au total, douze (12) candidates ou candidats seront gagnants du concours.

Le gagnant ou la gagnante devra entrer en contact avec la FAECUM par courriel ([recherche@faecum.qc.ca](mailto:recherche@faecum.qc.ca) ou [info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)) ou par téléphone : 514-343-5947.

La sélection aura lieu entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 31 janvier 2017.

L'annonce de la personne gagnante sera effectuée le premier lundi de chaque mois de l'année 2017.

Les chances d'être sélectionné ou sélectionnée pour gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la durée du concours ainsi que de leur validité et de leur qualité.

Les critères d'évaluation de la qualité seront :

- Aspect novateur de l'article à l'avancement des connaissances dans le domaine spécifié
- La démonstration que les auteurs font des retombés fondamentales ou pratiques pour la société des travaux de recherche
- Clarté de la présentation de la recherche

Aucun achat n'est requis pour participer.

## **6. PRIX**

Les personnes gagnantes se verront remettre un montant de cent (100) dollars par chèque de la FAECUM.

Le prix est non échangeable et non transférable.

## **7. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Une sélection des personnes gagnantes aura lieu au courant de la période indiqué précédemment aux bureaux de la FAECUM (3200 Jean-Brillant, local B-1265, à Montréal (Québec), H3T 1N8).

Les personnes gagnantes doivent répondre à toutes les conditions du concours. Si tel n'est pas le cas, une autre personne gagnante sera sélectionnée parmi toutes les autres inscriptions valides.

Les prix seront envoyés aux personnes gagnantes au maximum le 31 décembre 2017.

La personne gagnante sera avisée par courriel dans un délai d'un (1) jour ouvrable à partir du dévoilement des gagnants et gagnantes par un employé ou une employée de la FAECUM. Si la personne gagnante ne réclame pas son prix avant le dernier jour du mois suivant celui du dévoilement de sa victoire, la FAECUM considérera qu'elle y renonce.

## **8. SÉLECTION DES GAGNANTS ET DES GAGNANTES**

- Suite à la sélection, le nom de la personne gagnante sera publié sur la page Facebook de la FAECUM et par courriel chaque premier lundi du mois.
- **Le participant ou la participante est responsable de s'informer du nom des personnes gagnantes.**

## **9. RÉCLAMATION DES PRIX**

**Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra :**

- Répondre aux critères d'admissibilité (énumérés au point 3).
- Répondre correctement à une question mathématique.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et une nouvelle sélection sera effectuée pour ce prix conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Dans les jours suivants, la confirmation de la personne gagnante, les organisateurs du concours lui demanderont de se présenter aux bureaux de la FAÉCUM.

## **10. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le participant ou la participante consent avoir participé au projet de recherche et reconnaît ne pas enfreindre des droits de propriété intellectuelle sur le contenu présenté par celui-ci ou celle-ci dans le cadre du concours.

Dans l'éventualité où deux personnes soumettraient le même article, la personne dont le nom apparaît en premier dans l'ordre des auteurs tel que publié aura priorité.

Le refus du prix par la personne gagnante libère la FAÉCUM de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de cette personne.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant ou d'une participante au concours entraîne automatiquement sa disqualification.

En participant, chaque personne admissible ainsi que les personnes gagnantes affirment :

- Avoir lu et accepté le présent règlement et s'y conformer.
- Accepter que son nom soit publié sur la page Facebook de la FAÉCUM s'il remporte un prix.
- Accepter la cueillette et l'utilisation par la FAÉCUM de renseignements personnels aux fins de ce concours.
- Accepter de signer un formulaire de déclaration et d'exonération si demandé.
- Permettre à la FAÉCUM d'utiliser son nom à des fins promotionnelles sans autre rémunération.

La FAÉCUM n'assume aucune responsabilité résultant des pertes, de retards, d'erreurs dans le numéro de téléphone ou l'adresse courriel, d'erreur d'impression, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.

La FAÉCUM n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des participants et participantes au concours. La FAÉCUM se réserve le droit de rejeter toute participation incomplète ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder à la sélection d'une autre personne gagnante.

La FAÉCUM, n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant, mais non limitativement, grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Les renseignements personnels tels que nom, prénom, ville, numéro de téléphone, adresse courriel et âge seront recueillis uniquement à des fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement de la personne gagnante ainsi que de la personne qui l'accompagne. En

fournissant ces renseignements, la personne gagnante ainsi que la personne qui l'accompagne consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être signalé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être signalé à la Régie uniquement en vue d'une intervention pour tenter de le régler.

La participation au concours suppose l'acceptation du présent règlement ainsi que tout autre règlement lié au concours. La FAÉCUM se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives et sans appel.